

Aide à la démolition de logements locatifs sociaux



Département de la Sarthe

Cécile HUBERT
Simon POUZANCRE

Service Logement

Hôtel du Département – Place Aristide Briand
72 072 LE MANS Cedex 9

Tel : 02 43 54 73 27

habitat@sarthe.fr

cecile.hubert@sarthe.fr

simon.pouzancre@sarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les organismes et sociétés d'HLM restructurent leur offre en démolissant des logements collectifs anciens en milieu rural, ces logements ne correspondant plus aux besoins de la population.

Le Conseil départemental a décidé d'étendre l'aide à la démolition de logements locatifs sociaux dans les opérations de renouvellement urbain à l'ensemble du territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre, c'est-à-dire, hors Le Mans Métropole.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre (département hors Le Mans Métropole).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

10 % d'une dépense plafonnée à 7 622 € par logement démoli.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : Inscription d'une autorisation de programme de 4 000 € en prévision de la démolition de 5 logements.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021, une opération de démolition concernant un logement a été financée à hauteur d'un montant total de 762 €.